

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU

Désignée secrétaire de séance : Mme Colette GROIZARD

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

DEL2024-033 – Extension du réseau électrique – Chemin des Castiennes – Convention SYDEV n°2024-EXT-0128 (annule et remplace)

Le Conseil municipal est informé que, dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme déposée par Monsieur Cyril DUFIEF (PC 085 011 19 C0041), une extension du réseau électrique sous voie publique s'avère nécessaire pour le raccordement de plusieurs bâtiments d'habitation situés sur la parcelle n°ZE 124 – Chemin des Castiennes.

A ce titre, le SYDEV nous a transmis, pour information, le montant de la participation financière susceptible d'être demandée à la commune, les travaux devant être effectués sous la voirie communale. Cette participation demandée par le SYDEV est estimée à 11 292,00 € (pour une longueur de 125 mètres).

Le permis de construire ayant été déposé en mairie le 08 octobre 2019, antérieurement à la loi APER, la commune est appelée à prendre en charge financièrement l'extension du réseau

électrique de plus de 100 mètres linéaires, cette extension étant située sous voie publique et la parcelle concernée se trouvant en agglomération.

Une convention précisant la part financière de chaque intervenant pour les travaux sera établie entre le SYDEV et la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'extension du réseau électrique au Chemin des Castiennes notamment pour permettre le raccordement de la parcelle ZE 124 et pour un montant à la charge de la commune de **11 292,00 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation avec le SYDEV et autres documents à venir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE
Le **11 JUIL. 2024**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le **11 JUIL. 2024**

Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Colette GROIZARD

